

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021-28

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 2 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : LATIL Jessica

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET CAMPING

- **Vu** le vote de la délibération ayant procédé au vote du CA 2020 du budget Camping.
- **Vu** les résultats constatés à savoir un excédent de la section de fonctionnement de **9 096.29 €**, et un excédent de la section d'investissement de **24 388.26 €**
- **Vu** l'excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure de **854.21 €** et le déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure de **12 536.79 €**.

- **Vu** les restes à réaliser de **16 030.00 €** en dépenses d'investissement.
- **Vu** le besoin net de la section d'investissement de **4 178.53 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- *Décide d'affecter les résultats comme suit :*
 - *Report de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 4 178.53 € au compte 1068 du BP 2021.*
 - *Report de l'excédent de la section d'exploitation de 5 771.97 € au chapitre 002 du BP 2021.*
 - *Report de l'excédent de la section d'investissement de 11 851.47 € au chapitre 001 du BP 2021.*

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

**Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS**



**Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.**